PLAN LOCAL D'URBANISME de SARREGUEMINES

Règlement graphique
Quartiers de Neunkirch et Folpersviller

Echelle : 1/2000e

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU : 29/06/2012
APPROBATION DE LA 1ère REVISION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU : 25/02/2019
APPROBATION DE REVISIONS ALLEGEES
APPROBATIONS DE DECLARATIONS DE PROJETS
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
APPROBATION DE MISES A JOUR

3.5

1ère révision du P.L.U. approuvée par D.C.M. du : 25 février 2019

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Bâtiment Le Chaudron - 2 rue Jean Moulin
Bruno VIS - Charlotte DAIN - STEVEN MERTZ
Tel : 03 87 79 92 30 - Fax : 03 87 74 92 31
Web : www.atelier-a4.fr - E-mail : info@atelier-a4.fr

L'Atelier des Territoires
Bâtiment Le Chaudron - 2 rue Jean Moulin - 57054 Metz Cedex 1
Tel : 03 87 69 22 33 - Fax : 03 87 63 13 23
Web site: www.latelierdesterritoires.fr - E-mail: latelierdesterritoires@orange.fr

LEGENDE

- Limite du ban communal
- Limite de zone du règlement graphique du P.L.U.
- Limite de secteur du règlement graphique du P.L.U.
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions

Elements de paysage et sites à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Espace végétalisé à mettre en valeur
- Arbre remarquable à préserver
- Zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau et/ou pour la biodiversité, à protéger et à mettre en valeur
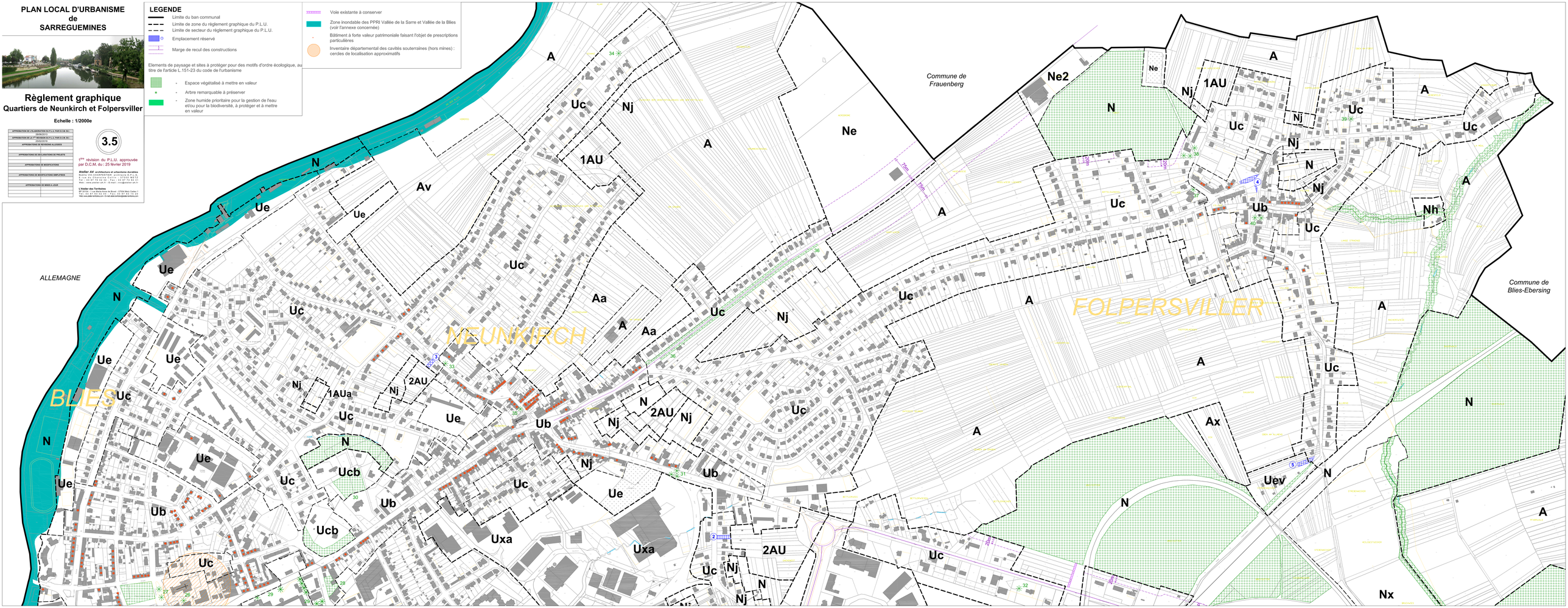
- Voie existante à conserver
- Zone inondable des PPRI Vallée de la Sarre et Vallée de la Blies (voir l'annexe concernée)
- Bâtiment à forte valeur patrimoniale faisant l'objet de prescriptions particulières
- Inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) : cercles de localisation approximatifs